

# démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Décembre 2018 | N° 12

## SOCIÉTÉ



### Couper l'herbe sous le pied des GAFAM

Alors que les multinationales Google et Facebook s'engagent toujours plus dans la voie de la domination numérique, le débat politique sur la limitation de leur pouvoir s'amplifie. Trois journalistes allemands ont recueilli des idées importantes sur la réglementation des monopoles des plateformes. Que ce soit par le biais du renforcement de la protection des données ou du démantèlement, une autre approche est possible face à ce capitalisme des données.

PAGE 5

## POLITIQUE BELGE

### D'un scrutin à l'autre : quels enseignements ?

Recul des familles politiques traditionnelles, progression des verts, paysage politique éclaté... Le 14 octobre dernier, les élections communale et provinciale délivraient leur verdict. Quel impact ces résultats auront-ils sur le scrutin de mai prochain ? Les politologues Jean Faniel (CRISP) et Régis Dandoy (Université de Gand) apportent leurs éclairages.

PAGE 2

## SOCIAL

### Réforme des APE: bouleversement dans le non marchand

L'actualité des ASBL se caractérise par une nouvelle réforme du dispositif APE (Aides à la promotion de l'emploi) en Wallonie. Au moment d'écrire les présentes lignes, le texte est en examen au Parlement : on ne peut dès lors pas exclure que des contenus puissent encore changer. Mais les éléments de philosophie et de processus politique ne bougeront plus.

PAGE 10

## INTERVIEW

### Togo: les élections inquiètent la société civile

Au Togo, les réformes institutionnelles et constitutionnelles exigées de longue date par la population pour renforcer la démocratie traînent à se mettre en place. Malgré tout, les élections législatives de décembre s'appréhendent (encore) dans le calme. La société civile poursuit son travail de longue haleine d'enracinement de la démocratie. Rencontre avec Diane Amewounou.

PAGE 13

## Élections

# D'un scrutin à l'autre : quels enseignements ?

> Nicolas ROELENS

Recul des familles politiques traditionnelles, progression des verts, paysage politique éclaté... Le 14 octobre dernier, les élections communale et provinciale délivraient leur verdict. Quel impact ces résultats auront-ils sur le scrutin de mai prochain qui verra le renouvellement de nos représentants aux niveaux régional, fédéral et européen ? Les politologues Jean Faniel (CRISP) et Régis Dandoy (Université de Gand) apportent leurs éclairages<sup>1</sup>.

**L**es deux politologues que nous avons contactés le rappellent d'emblée : la prudence s'impose toujours quand il s'agit de tirer des conclusions générales à partir du résultat d'élections locales. Ce qui ne les empêche pas de dégager quelques grandes tendances. Ainsi, le premier enseignement que tire Régis Dandoy relève, selon lui, de la surprise. « Contre toute attente, malgré les affaires dont Publifin ou le Samusocial, malgré la crise de confiance envers les partis politiques et les institutions, le taux de participation est en légère augmentation à Bruxelles (+2%) et en Wallonie (+1%), par rapport au scrutin de 2012. Cette augmentation compense une légère hausse des bulletins nuls et blancs. Le bilan est donc globalement positif dans un contexte pourtant difficile. »

Un autre enjeu identifié avant les élections concernait la multiplication des listes citoyennes dans le pays. Sans réelle conséquence, souligne Régis Dandoy. « À de très rares exceptions près, dont la liste Caillou dans une ville de taille moyenne comme Ottignies-Louvain-la-Neuve, ces listes n'ont pas décollé. Au niveau provincial, ce fut même un échec total. Ce qui m'amène à la conclusion que les électeur.ice.s ont globalement voté pour les mêmes partis qu'habituellement. Avec quand même une tendance majeure : ils ont rejeté les trois grandes familles traditionnelles. Socialistes, libéraux et sociaux-chrétiens sont donc bien les grands perdants du scrutin. »

### Recul des familles traditionnelles

Jean Faniel, directeur du CRISP, abonde dans le même sens : « Sur l'ensemble du pays, au sein des trois familles traditionnelles, seul le CD&V se stabilise un peu par rapport aux régionales et fédérales de

2014. Pour autant, le parti recule par rapport à 2012. Plus globalement, on peut élargir notre analyse à presque tous les partis dits "de pouvoir" puisque, outre les trois familles traditionnelles, Défi et la N-VA sont également en régression. Ce qui permet également de pointer que la N-VA est bel et bien en capacité de perdre une élection. C'est en effet une première depuis sa création. » Pour Régis Dandoy, les raisons de l'échec des partis traditionnels sont notamment à chercher dans la lente érosion de notre modèle participatif. « Ce modèle a vieilli. Aujourd'hui, l'électeur.ice ne ressent plus le besoin de ces structures homogènes qui traversent les décennies. On est passé dans la politique de l'immédiateté, dans le réactif, dans l'ère des réseaux sociaux. Les partis traditionnels ne sont pas associés à cette image. Avec leurs vieilles recettes, avec leur grille de lecture idéologique datant des années 1950, ils ne sont plus perçus par les jeunes comme capables de fournir des réponses adéquates aux défis de la société d'aujourd'hui. » C'est ce besoin de renouveau qui fait défaut d'après le chercheur de l'Université de Gand : « Ce renouveau pourrait venir des partis traditionnels à condition qu'ils évoluent en termes de personnel politique, d'enjeux politiques, de communication, de marketing... Certains partis plus jeunes, comme Ecolo, l'ont mieux compris. Notamment en prêtant plus attention à l'égalité hommes-femmes, aux minorités qu'elles soient sexuelles ou ethniques. » À ces explications s'ajoutent les affaires (Publifin et Samusocial) qui ont surtout touché le PS mais n'ont pas épargné le MR et le cdH.

### Des reculs aux raisons différentes

Pour Régis Dandoy, en plus des raisons communes au recul des partis traditionnels, il s'agit aussi de

1. Les entretiens avec Régis Dandoy et Jean Faniel se sont déroulés mi-novembre, soit avant la crise politique liée au Pacte de l'ONU sur les migrations qui, au moment de boucler ce numéro, menaçait de faire tomber le gouvernement.

## MR : libéralisme social ou à droite toute ?

L'une des interrogations majeures de ces prochaines semaines concerne le MR : après sa défaite aux élections locales, va-t-il réajuster sa stratégie ? Pour Régis Dandoy, « avant octobre, le MR a clairement surfé sur sa stratégie fédérale en mettant en avant les thématiques comme la sécurité, l'immigration... Les candidats aux communales avaient reçu des injonctions en ce sens. Ce positionnement dans la droite ligne de la N-VA n'a pas fonctionné. Vu leurs mauvais résultats, je ne les vois pas continuer sur cette voie. Il y a d'ailleurs de très fortes chances qu'ils prennent de plus en plus distance par rapport à la N-VA. C'est d'autant plus probable que, côté francophone, le MR n'a pas d'adversaire crédible sur sa droite. Le PP a eu toutes les années nécessaires pour percer, sans succès. Le MR a donc tout intérêt à reconquérir le centre et à se repositionner plus proche des classes moyennes, des familles... tout en travaillant au renouvellement du parti, notamment à Bruxelles en s'ouvrant à certaines réalités sociodémographiques ». Un retour au libéralisme social ? Jean Faniel ne croit pas en de grandes réflexions programmatiques et idéologiques au MR, ni d'ailleurs au sein des autres partis, à quelques mois d'une nouvelle échéance électorale. D'autant qu'on voit mal le MR éviter de faire campagne sur son bilan au fédéral, en le présentant de manière positive. « Peut-être par contre assisterons-nous à l'émergence de rivalités internes pour la confection des listes. Ce qui n'empêche pas que ces combats de personnes recouvrent des différences idéologiques ou tactiques. » #

singulariser les explications. S'attarder sur le cas plus précis des difficultés du PS ne peut se faire sans aborder la montée du PTB, qui est d'ailleurs l'un des autres grands enseignements du scrutin. « Avec la percée du PTB dans les sondages préélectorales, le PS a clairement gauchisé son positionnement dans l'espoir de reconquérir les masses travailleuses et les militant.e.s syndicaux.ales qui sont les bases du pilier socialiste mais qui sont de plus en plus proches du PTB. Non seulement le PS n'a pas réussi à endiguer ce mouvement, mais en se battant sur sa gauche il s'est aussi mis en difficulté par rapport à son électorat plus centriste, le délaissant au profit d'Ecolo, et dans une moindre mesure du cdH et de Défi. »

D'après le politologue, le MR paie de son côté son pari d'entrer au gouvernement fédéral avec la N-VA. Un pari que peu d'électeur.rice.s semblent avoir cautionné. « Le MR a tenté de capitaliser sur

cette participation, sur leur sérieux, sur le fait qu'ils tiendraient tête face à la N-VA et parce qu'il y aurait un bonus de visibilité pour leurs ministres. Mais on l'a vu, notamment à Tournai avec le mauvais score de Marie-Christine Marghem, ça ne s'est pas passé comme prévu. » En marge du bilan du MR au gouvernement fédéral, Régis Dandoy pointe aussi la difficulté pour le parti d'encaisser seul les coups en tant qu'unique élément francophone de l'attelage. « Durant la campagne, il n'a pas été possible pour le MR de rejeter l'une ou l'autre faiblesse de leur bilan en ciblant un partenaire. Il a dû porter le chapeau tout seul côté francophone. »

En ce qui concerne le cdH, le propos est particulièrement cinglant : « Soyons clair, chaque année qui passe, le cdH perd des électeur.rice.s. Il est pour l'instant en incapacité de se rajeunir. Outre la sécularisation de la société qui joue clairement un rôle dans ce déclin, on peut pointer l'absence de véritable projet idéologique au cdH, malgré le changement de nom il y a quelques années. À moyen terme, si rien ne change, je pense que le parti est menacé de disparition. »

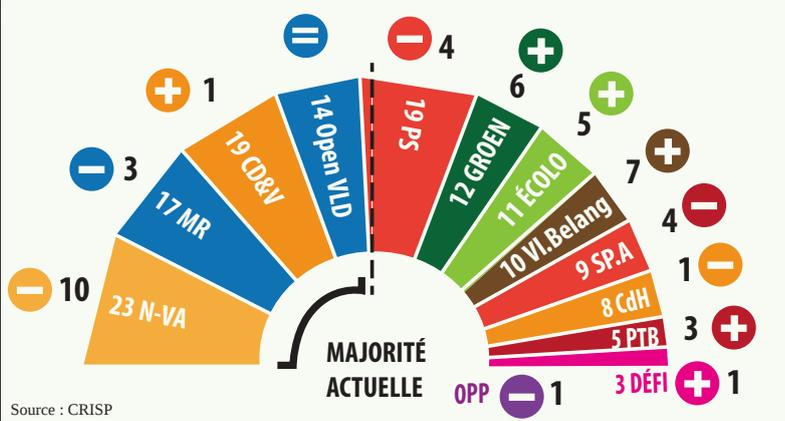
## Ecolo le grand vainqueur

Tout comme Régis Dandoy, Jean Faniel pointe la famille verte comme la grande gagnante du scrutin local. « Au nord comme au sud du pays, Ecolo et Groen progressent presque partout. Il y a certes des exceptions, comme aux communales de la Ville de Liège, mais c'est probablement lié à des particularismes locaux », avance le directeur du CRISP. Pour Régis Dandoy, cette victoire est une petite surprise car c'est habituellement aux élections communales que le parti vert fait ses moins bons scores. « En effet, c'est un parti qui, idéologiquement et structurellement, est plus fort quand on aborde les questions régionales, fédérales ou européennes. Si Ecolo et Groen devaient continuer sur leur lancée, il y a de fortes chances que la famille verte soit incontournable après le prochain scrutin. » Pour Régis

*La N-VA est bel et bien en capacité de perdre une élection. C'est une première depuis sa création.*

Dandoy, les raisons de cette victoire sont notamment à trouver dans les thématiques du moment que sont le climat et la bonne gouvernance. Selon lui, ils ont montré qu'ils étaient crédibles sur ces questions, tout en réussissant à rendre leur projet multidimensionnel aux yeux de l'électeur.rice en étant fort présents sur les questions de développe-

## Composition de la Chambre (150 sièges) sur base des résultats aux élections provinciales



ment socio-économique, sur les enjeux sociaux... Un autre élément réside dans le repositionnement du parti. « Dans la rhétorique des leaders verts, on a beaucoup moins entendu de références à la gauche. Ils ont aimé dire qu'ils transcendaient les clivages. Ce repositionnement leur a permis de gratter des voix au centre où le cdH s'affaiblit et où Défi se tasse à Bruxelles sans parvenir à percer en Wallonie. De plus, au moment de la constitution de majorités, Ecolo a, à de nombreux endroits, remplacé le cdH comme parti pivot. À la fois à Bruxelles et en Wallonie, ils sont devenus faiseurs de rois grâce à cette position plus centriste. »

Le succès d'Ecolo en fera-t-il le parti à abattre d'ici à mai 2019? Pour Jean Faniel, ce n'est pas certain. « De la part de Défi et du cdH, c'est clair qu'on peut s'attendre à une concurrence féroce. Mais probablement moins du côté socialiste qui aura déjà fort à faire sur sa gauche avec le PTB. De la part du MR, c'est moins clair. Il y aura bien entendu la volonté d'aller rechercher son électorat le plus centriste qui a été tenté par le vote vert. Mais il faudra peut-être ménager l'offensive en prévision du fait qu'Ecolo pourrait bien se retrouver dans le rôle du parti pivot ou du parti arbitre. Aujourd'hui, en Wallonie, d'après les projections que nous avons faites au CRISP, une seule bipartite est possible: MR-PS. Cependant, s'ils s'interdisent de gouverner ensemble, l'un et l'autre auront besoin d'Ecolo, et probablement du cdH pour former une coalition. Cela fera d'Ecolo le parti pivot par excellence. Mais si les verts y sont réfractaires, cela poussera peut-être quand même PS et MR à former une coalition. C'est ce qui en fait également un arbitre du jeu. »

## Quelle coalition au fédéral ?

Un autre enseignement concerne les coalitions qui ont découlé des résultats électoraux. Pour Jean Faniel, « aucune coalition type ne s'impose. Il est remarquable qu'elles soient à ce point de toute nature, partout dans le pays. Si l'on dépasse les enjeux purement locaux, on a l'impression d'une situation où les partis ont essayé de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier pour maintenir le futur le plus ouvert possible lors des négociations d'après mai 2019. »

Par ailleurs, la projection faite par le CRISP au niveau du Parlement fédéral (voir tableau ci-contre) confirme que la palette de combinaisons en termes de coalitions fédérales est plus large que dans un passé récent. « Avec la baisse des trois familles traditionnelles et de la N-VA, conjuguée aux montées de la famille verte et du PTB, on se retrouve avec davantage de partis "moyens". » De quoi rendre la formation d'un gouvernement particulièrement difficile? « Pas forcément... Pour rappel, le pays fut bloqué durant 541 jours parce qu'il y avait un profond fossé entre, d'une part, tous les partis flamands qui exigeaient une réforme de l'État avant d'entrer dans un gouvernement et, d'autre part, les partis francophones qui n'y étaient pas disposés. Ici on ne connaît pas l'agenda communautaire des différents partis flamands mais même la N-VA n'a encore rien affiché en ce sens. On n'est donc plus du tout dans la même dynamique. Cette fois, les possibilités de coalition sont beaucoup plus ouvertes puisque les rapports de force sont différents: au niveau fédéral, plus personne n'est incontournable! En faisant les projections à partir des résultats provinciaux, les seuls partis qui semblent se retrouver systématiquement dans la coalition fédérale sont le CD&V et le MR. » Cette assertion part du principe que, contrairement aux deux derniers gouvernements, aucun groupe linguistique n'acceptera d'être minoritaire. Et que PTB et Vlaams Belang n'entreront pas dans le jeu des négociations. « Selon nos projections, la Suédoise n'a plus de majorité à la Chambre. À moins d'y ajouter le cdH, mais celui-ci a suffisamment répété qu'il ne voulait pas s'allier à la N-VA. Un Olivier est mathématiquement possible mais n'a pas la majorité côté flamand. Idem, la tripartite traditionnelle (rouge-bleu-orange) n'a pas de majorité dans le groupe flamand... et serait de plus considérée comme une majorité de "perdants". En résumé, si on part du principe que côté francophone, personne d'autre que le MR ne s'associera avec la N-VA, il reste peu d'options. La Jamaïcaine (bleu-orange-vert)? Ecolo sera-t-il alors en mesure et en volonté de jouer le rôle de parti pivot... alors que son programme penche régulièrement à gauche? » Réponse dans six mois... #



Se passer des Gafam devient insurmontable tant nos vies s'inscrivent dans leur écosystème.

 SOCIÉTÉ

## Couper l'herbe sous le pied des GAFAM

> Ingo DACHWITZ, Simon REBIGER, Alexander FANTA (\*)

**Alors que les multinationales Google et Facebook s'engagent toujours plus dans la voie de la domination numérique, le débat politique sur la limitation de leur pouvoir s'amplifie. Trois journalistes allemands ont recueilli des idées importantes sur la réglementation des monopoles des plateformes<sup>1</sup>. Que ce soit par le biais du renforcement de la protection des données ou du démantèlement, une autre approche est possible face à ce capitalisme des données.**

**G**oogle est synonyme de «moteur de recherche». Cette société domine le marché mondial des navigateurs, de la vidéo en ligne (Youtube) et des systèmes d'exploitation pour smartphones (Android). Avec ses deux milliards d'utilisateurs, Facebook exploite le plus vaste réseau social au monde et constitue, avec Instagram, le deuxième réseau social en importance. Facebook contrôle également les deux applications de chat les plus utilisées (WhatsApp et Messenger). Impossible d'échapper à Google et Facebook.

Les multinationales des données possèdent les infrastructures centralisées de notre monde numérique en réseau. Grâce à leur accès unique à des milliards de personnes, elles dominent

le marché mondial de la publicité en ligne. Selon une estimation réalisée l'an dernier, Facebook et Google se partagent 85% des dépenses publicitaires mondiales, en dehors de la Chine. Ces multinationales des données sont incontournables, pour les utilisateurs mais aussi pour de nombreuses entreprises: Google, Amazon et Microsoft, trois des quatre plus grandes entreprises au monde, proposent des services en *cloud computing*<sup>2</sup> et contrôlent d'autres infrastructures réseaux importantes. Ces sociétés installent même leurs propres câbles de données en haute mer.

Ces entreprises numériques aspirent à dominer. «La concurrence, c'est pour les perdants», écrivait, il y a quelques années, le fondateur de Paypal<sup>3</sup> et Palantir<sup>4</sup>, Peter Thiel. Ceux.celles qui am-

bitionnent de créer une valeur durable doivent aspirer au monopole.

Il est difficile de rivaliser avec les gros collecteurs de données. Facebook et Google utilisent sans vergogne leur puissance commerciale pour fixer les prix et les conditions. Ces entreprises s'appuient sur deux principes de base de l'économie numérique: d'une part, l'effet de réseau (plus les gens utilisent un service comme Facebook, plus il est profitable à tous et plus l'attractivité des grands fournisseurs se renforce), d'autre part, l'effet de «verrouillage» (plus vous laissez ces services s'immiscer dans votre vie, plus vous en devenez dépendant). Lorsque la vie quotidienne et l'identité s'inscrivent dans l'écosystème de ces sociétés numériques, changer d'option devient un obstacle de plus en plus insurmontable.

Le scandale des données de Cambridge Analytica<sup>5</sup> illustre la dimension politique des monopoles des sociétés numériques. Les plateformes permettent de nouvelles formes de manipulation électorale grâce à une publicité ciblée qui leur fait, en outre, gagner de l'argent. Leur pouvoir financier est considérable et leur pouvoir politique difficile à contrôler : ce sont les maux fondamentaux du capitalisme des plateformes avec lesquels nous devons vivre aujourd'hui.

Depuis quelque temps, nous recueillons des idées sur la réglementation relative aux plateformes qui méritent ici d'être abordées au regard du pouvoir de ces entreprises.

## Prendre la protection des données au sérieux

### Contexte

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est en vigueur depuis quelques mois. De nombreuses entreprises technologiques ont prétendu se conformer aux lois européennes sur la protection des données. Mais l'approche très générale du RGPD suscite la controverse quant à l'interprétation et à l'application de divers concepts et règles. Les grandes plateformes, en particulier, espèrent pouvoir poursuivre comme avant. Facebook a même profité de l'instauration du RGPD pour lancer, en Europe, sa fonction controversée de reconnaissance faciale. À moyen terme, on peut aussi craindre que ces sociétés monopolistiques utilisent leur pouvoir d'information, non seulement pour la personnalisation de nos écosystèmes de communication, mais aussi pour le *scoring*<sup>6</sup> dans le secteur du crédit ou de l'assurance.

### Pourquoi est-ce un problème ?

Il faudra des années pour que les tribunaux précisent les pratiques couvertes par le RGPD en tant « qu'intérêts légitimes » et comment mettre en œuvre le respect de la vie privée et interdire le couplage des données dans la pratique. Jusqu'à présent, les utilisateur.rice.s ont eu peu d'occasions de comprendre qui stocke quelle donnée à leur sujet et dans

quel but. Ils.elles n'ont pas vraiment le choix. Cette perte de contrôle de l'information est préjudiciable pour la démocratie. Avec les données collectées en permanence, Facebook et Google alimentent leurs systèmes d'analyse et d'évaluation des individus, développent leurs algorithmes et utilisent ces asymétries informatiques pour manipuler les utilisateur.rice.s. La protection effective des données est donc une condition préalable fondamentale dans la lutte contre la puissance des plateformes.

### Que faire ?

Une manière de traiter le dossier des données numériques avec la fermeté nécessaire, serait d'exiger de la part des autorités compétentes en matière d'interprétation et de protection des données, d'augmenter massivement les effectifs

Bien qu'elles aient un impact considérable sur notre vision du monde, nous avons peu d'informations sur le fonctionnement de ces « boîtes noires » algorithmiques. Ce constat s'applique aussi bien aux individus qu'à la société dans son ensemble : le monde scientifique et les autorités publiques n'opèrent pratiquement jamais le moindre contrôle indépendant. Nous dépendons plutôt de la bonne volonté des entreprises.

### Pourquoi faut-il réagir ?

Facebook et Google constituent et structurent une grande partie de la sphère publique numérique. Les citoyen.ne.s responsables doivent toutefois être en mesure de comprendre le fonctionnement de l'écosystème de l'information dans lequel ils.elles opèrent. Sachant que Facebook et Youtube définissent la

*« La protection des données est une condition fondamentale dans la lutte contre la puissance des plateformes. »*

actuellement trop faibles. Cette initiative aurait un coût mais elle profiterait à l'intérêt général. Il est très important que le RGPD permette aux parties concernées et aux ONG d'engager plus facilement leurs actions en justice contre les violations de la protection des données. La normalisation, la certification et les progrès technologiques devraient également faciliter la résolution des litiges.

## Boîte noire

### Contexte

Même si Google et Facebook augmentent la liberté de leurs utilisateur.rice.s grâce à de nouvelles possibilités de communication, ils sont extrêmement paternalistes dans d'autres domaines. Les utilisateur.rice.s ont peu d'impact sur les modalités de sélection de l'information et de la communication. Ils.elles comprennent difficilement pourquoi le fil d'actualité de Facebook, le résultat de recherche de Google ou l'algorithme de recommandations de Youtube leur montrent certaines informations et pas d'autres.

pertinence par le nombre de réactions déclenchées par une contribution, on comprend aisément que les contributions « pertinentes » ne sont pas nécessairement de grande qualité. Les utilisateur.rice.s ne peuvent opter pour des alternatives que s'ils.elles comprennent le fonctionnement réel d'une plateforme. Les autorités scientifiques et les instances de régulation ne sont toutefois en mesure d'effectuer des évaluations indépendantes que si elles y ont accès.

### Que faire ?

Peu de gens s'attendent à ce que Facebook et Google divulguent leurs algorithmes. Ces entreprises devraient cependant assurer un minimum de traçabilité. À cette fin, elles devraient mieux informer les utilisateur.rice.s non seulement sur le processus de collecte de données mais aussi sur le fonctionnement de leurs mécanismes de structuration. Autre étape importante vers la traçabilité et le contrôle public : autoriser une recherche indépendante. Pour éviter un désastre tel que celui de Cam-

bridge Analytica, il convient de veiller d'emblée à protéger soigneusement les données. On évoque également la possibilité pour un gouvernement ou un organisme public d'examiner les systèmes algorithmiques fondés sur des données pour en déterminer les effets et l'équité.

## Réglementer la propagande politique

### Contexte

Les réseaux sociaux du monde entier changent progressivement la façon dont une élection se gagne. Il n'a jamais été aussi facile de cibler des groupes spécifiques d'électeurs au moyen du «micro-ciblage». Les réseaux sociaux ont aidé Barack Obama à remporter la victoire en 2008 et, pour la première fois, ils ont mis en évidence l'extraordinaire influence politique de Facebook. Depuis, les montants consacrés aux programmes électoraux en période de scrutin ont atteint des sommets vertigineux : lors de la campagne électorale américaine de 2016, Hillary Clinton et Donald Trump ont versé 81 millions de dollars US à Facebook rien qu'en publicités. En outre, de nombreuses dépenses, qui ne subissent aucun contrôle transparent, ont été engagées pour les publicités de supporters en dehors des campagnes officielles.

### En quoi est-ce problématique ?

La propagande politique sur les plateformes est un défi pour la démocratie : des flux d'argent opaques permettent à des acteurs malveillants, tels que des États étrangers qui interfèrent dans les élections, d'exercer une influence. Même les partis politiques et les candidats ordinaires peuvent utiliser les réseaux sociaux pour diffuser des messages secrets que seuls les destinataires peuvent lire. Il est donc de plus en plus difficile de savoir qui fait de la publicité pour qui, quand et avec quoi.

Jusqu'à présent, les plateformes ont beaucoup bénéficié de la propagande politique. Elles sont donc devenues complices de manipulations dans notre système politique. Même lorsqu'il n'y a pas manipulation, les responsables politiques

et les médias d'information ne sont que de simples clients de Google et Facebook. Ce principe confère aux entreprises une influence qui dépasse l'impact économique. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Président Obama s'est révélé être le meilleur ami de la Silicon Valley. L'audition de Mark Zuckerberg au Congrès américain a également mis ce principe en évidence ; des députés lui ont demandé, le plus sérieusement du monde, comment accroître leur audience sur Facebook. Sans parler de l'immense impact qu'un simple petit changement d'algorithme dans Facebook ou Google News peut causer sur les flux d'informations. C'est ce qui ressort clairement des récents accès de colère de Donald Trump contre Google. L'influence politique des plateformes est indissociable de leur puissance commerciale.

### Que faire ?

Il faut limiter la propagande politique sur les plateformes et la placer sous contrôle social. Une première étape importante consiste à veiller à la transparence totale de la propagande politique, au-delà des timides mesures annoncées jusqu'ici par Facebook et Twitter. Pour l'ONG américaine Team Upturn, les plateformes devraient préciser qui paie pour quelle publicité et à quel groupe cible elles s'adressent. En outre, chaque annonce devrait être visible et consultable dans un registre central afin de pouvoir suivre totalement l'intégralité des dépenses des campagnes. Si le modèle d'entreprise consistant à influencer les élections ne peut être restreint de cette manière, il faudra envisager d'interdire la propagande politique sur les plateformes.

Tôt ou tard les pays européens devront également fixer des règles claires pour limiter les dépenses électorales des partis et des candidats dans leur campagne sur les réseaux sociaux.

## Renforcer l'interopérabilité

### Contexte

Une partie essentielle du pouvoir de Facebook sur le marché provient du fait que l'entreprise lie intelligemment les utilisateurs à son propre écosystème.

Si vous utilisez Threema, Signal ou Wire, vous ne pouvez pas atteindre les personnes qui utilisent WhatsApp. Pourquoi ? L'idée de normes ouvertes pour la communication entre différentes plateformes est simple en soi. Les réseaux sociaux et leurs services de messagerie devraient permettre, comme pour le courrier électronique et le téléphone, de contacter d'autres personnes indépendamment du fournisseur. Cette solution impliquerait l'instauration de normes contraignantes, en particulier pour les plateformes et les services dominants.

### Pourquoi et comment faut-il agir ?

Les normes obligatoires en matière de communication entre plateformes constituent un moyen important de limiter le pouvoir de ces entreprises. Elles permettraient de réduire les effets de réseau et de verrouillage des monopoles et d'offrir aux utilisateurs une plus grande liberté de choix. Elles donneraient également plus de chances aux petits concurrents.

L'interopérabilité suscite toutefois la controverse entre experts : Moxie Marlinspike, le co-développeur du système de messagerie Signal, critique, par exemple, le fait que la nécessité de conclure un accord sur des normes communes complique la mise en œuvre, par les fournisseurs individuels, de leurs propres innovations et la fixation d'un niveau de sécurité supérieur. En fait, le défi majeur consiste à définir un service de base sur lequel les différents opérateurs peuvent greffer leurs propres idées.

Les défenseurs de la protection des données craignent dès lors que les gouvernements n'imposent un affaiblissement du chiffrement<sup>7</sup>—actuellement la norme pour la plupart des services de messagerie—en fixant des normes définies au niveau central. Ces objections ne s'opposent pas fondamentalement aux normes ouvertes, mais elles montrent que le diable réside dans les détails de leur mise en œuvre.

Si les États membres de l'UE décident de réglementer cette question, ils pourraient fixer une norme mondiale, à l'instar du règlement de base sur la protection des données.

## Taxer équitablement

### Contexte

Les gouvernements européens éprouvent des difficultés à taxer les entreprises numériques car elles ne commercialisent pas des biens physiques et n'emploient pratiquement pas de personnel. Selon les informations de la Commission européenne, les entreprises numériques ne sont soumises qu'à un taux d'imposition effectif de 9,5%, contre environ 23% pour les entreprises traditionnelles.

Les responsables politiques réclament depuis longtemps une taxe pour les sociétés numériques. Le modèle économique d'entreprises comme Google, Amazon et Airbnb leur permet d'échapper à une taxation appropriée dans la plupart des pays où elles exercent des activités. Les entreprises numériques s'appuient sur les méthodes éprouvées des grandes entreprises : l'évasion fiscale dans les zones extraterritoriales. La société mère de Google, Alphabet, pour la seule année 2016, a ainsi placé environ 19,2 milliards de dollars aux îles Bermudes...

### Pourquoi et comment faut-il agir ?

Les sociétés numériques provoquent une « disruption » au sein de nombreux secteurs industriels. Ce principe vaut non seulement pour Google et Facebook, mais aussi pour les intermédiaires comme Uber. Les coûts de ces bouleversements sont généralement supportés par la collectivité ; leur structure et leur modèle de commerce transnational permettent aux nouveaux groupes d'éviter leurs obligations fiscales. On pourrait envisager une formule spéciale comme une taxe explicite sur le traitement des données à caractère personnel : la collecte et le traitement de ces données ont bouleversé l'équilibre des pouvoirs entre les entreprises et les consommateurs. Il n'est pas encore possible d'évaluer leurs coûts sociaux. Il est clair, cependant, que le capitalisme des données profite de manière disproportionnée aux entreprises. L'instauration d'une taxe explicite sur les données et de nouvelles formes d'imposition pour les modèles commerciaux numériques obligerait les entreprises à payer pour la création et l'exploitation de ces asymétries informatiques.

La Commission européenne a récemment présenté un modèle de taxe numérique applicable aux entreprises disposant de données sur les utilisateurs. Les entreprises ne devraient plus pouvoir choisir de verser cette taxe dans le pays de l'UE où les taux d'imposition sont les plus bas et les réglementations les plus laxistes. Au contraire, les versements devraient être effectués auprès des autorités fiscales chaque fois que les données de l'utilisateur leur font gagner de l'argent. À plus long terme, le concept d'établissement stable virtuel vise à rendre les frontières fiscales nationales moins perméables pour les entreprises. L'Allemagne et la France ont fait pression pour que cette taxe soit instaurée rapidement. Mais récemment, le ministre allemand des Finances, Olaf Scholz, aux côtés des pays nordiques et à faible fiscalité, comme le Luxembourg et l'Irlande, a donné un coup de frein à cette tendance au sein de l'Eurogroupe. Une introduction rapide de la taxe reste dès lors encore incertaine à ce stade, mais la pression politique et citoyenne sur le ministre des Finances allemand monte de partout.

Les plans fiscaux de la Commission européenne ne sont qu'un moyen parmi d'autres de cibler le secteur des données numériques. À plus long terme, les États membres de l'UE souhaitent une solution internationale dans le cadre de l'OCDE ou de l'OMC afin de combler les écarts fiscaux concernant les entreprises numériques. Les initiatives internationales visant à éliminer les échappatoires fiscales aident non seulement les États à financer les écoles et les hôpitaux, mais elles constituent également un antidote à la domination du marché par ces entreprises.

## Briser les monopoles

### Contexte

En Allemagne, neuf recherches sur dix sont effectuées à partir de Google. Facebook et ses filiales WhatsApp et Instagram se sont classées aux trois premières places de l'utilisation des réseaux sociaux. 75% du commerce du livre en ligne passe par Amazon. Ces trois sociétés ont donc



un quasi-monopole. Les autres entreprises n'ont pratiquement aucune chance.

Si une autre entreprise se rapproche trop des entreprises monopolistiques, elle est rachetée ou expulsée du marché avant de devenir dangereuse. Au cours de la dernière décennie, Google, Amazon, Apple, Facebook et Microsoft ont réalisé ensemble 436 acquisitions pour une valeur de 131 milliards de dollars. La concentration du marché s'en trouve encore accrue. L'exemple le plus récent est l'acquisition de WhatsApp par Facebook, après avoir acheté Instagram en 2014.

### Pourquoi et comment faut-il agir ?

Les petits opérateurs et les consommateurs subissent ces monopoles. Ils paient des prix plus élevés pendant que le pouvoir économique et politique de ces entreprises augmente. Pour établir des profils les plus exhaustifs possibles de leurs utilisateurs, les groupes monopolistiques achètent également des entreprises en dehors du champ classique de leur profession, permettant « une surveillance et un contrôle de grande envergure de nos communications »<sup>8</sup>.

Des organisations des secteurs agricoles, du développement et du numérique (notamment Oxfam et le Chaos Computer Club) se sont alliées. Elles voient la démocratie menacée par le pouvoir croissant de ces entreprises et demandent une actualisation de la législation en matière de concurrence



En dix ans, Google et les autres monopoles ont réalisé 436 acquisitions.

jusqu'ici encore très permissive. Dans le cas de WhatsApp, les autorités européennes ont approuvé son acquisition par Facebook à condition que l'entreprise ne soit pas autorisée à relier ses profils d'utilisateur.rice.s aux comptes WhatsApp. Contrairement à ce qu'elle avait promis, l'entreprise Facebook a apparié les données et s'est vu infliger une amende de 110 millions d'euros. D'autres procès sont actuellement en cours contre Facebook, Amazon et Google. Ils ne concernent toutefois que des questions ponctuelles, comme la pré-installation de services Google sur les téléphones Android. Les quasi-monopoles sont maintenus.

En Europe et aux États-Unis, les discussions sont vives sur la manière de gérer les monopoles des groupes technologiques. La possibilité de voir l'État briser les monopoles, par exemple en découplant certaines parties du groupe, fait également l'objet de débats. Facebook conserverait alors éventuellement son réseau central, mais devrait renoncer à Instagram et WhatsApp. Actuellement, les monopoles ne posent aucun problème au droit européen de la concurrence, pour autant qu'ils se développent naturellement et ne fassent pas l'objet d'abus.

## Promouvoir des alternatives

### Contexte

La dépendance à l'égard des sociétés numériques, de leurs serveurs et des brevets logiciels a un coût. En Europe, des milliards d'euros leur reviennent au travers de la publicité, mais aussi du stockage de données dans le *cloud* et de l'utilisation de logiciels provenant de fournisseurs dominants tels qu'Amazon Web Services (AWS) et Microsoft. En faisant confiance aux services des sociétés numériques, les entreprises et le secteur public renoncent à une partie de leur indépendance. L'utilisation de serveurs tiers et de logiciels propriétaires entraîne souvent des coûts élevés et une dépendance à long terme à l'égard des fournisseurs, comme le montre clairement l'exemple de Microsoft. Selon les estimations de la Commission européenne, le marché des services dans le *cloud* atteindra environ 45 milliards d'euros d'ici 2020. Une grande partie de cette somme ira vraisemblablement aux entreprises dominantes du secteur.

### Pourquoi et comment faut-il agir ?

L'État devient de plus en plus dépendant des services des grandes entreprises au lieu de développer lui-même les capacités ou de promouvoir de nouveaux développeurs. Il perd progressivement sa souveraineté. En outre, on ne peut guère s'attendre à ce que les particuliers se prononcent contre les sociétés numériques si l'État et les grandes entreprises encouragent cette domination numérique. Si l'État opte pour des solutions alternatives ou promeut des services non commerciaux, cela incitera probablement aussi beaucoup de citoyen.ne.s à renoncer aux produits des entreprises numériques.

Le logiciel libre est un moyen d'y parvenir mais il n'est pas le seul. Le secteur public peut également fixer et promouvoir ses propres normes (cf. Interopérabilité). Il peut faciliter le démarrage de petites entreprises et d'initiatives non commerciales. Toutefois, les autorités ont besoin d'effectifs et de ressources pour élaborer de nouvelles normes. L'État peut aussi établir de nouveaux paradigmes en créant des alternatives publiques.

On pourrait également envisager que les pouvoirs publics offrent à leurs citoyen.ne.s des services informatiques, tels que des adresses électroniques communales. Il existe aujourd'hui de nombreuses alternatives gratuites en matière de réseaux sociaux comme Mastodon, pour la plupart ouvertes et respectueuses de la protection des données. Mais elles souffrent aussi du fait que leur développement et l'exploitation de leurs infrastructures se font pendant le temps libre des bénévoles. Un soutien financier accru en faveur d'alternatives ouvertes et décentralisées est nécessaire pour une plus grande liberté de choix.

Les analystes américain.e.s et européen.ne.s spéculent constamment sur la nationalisation de Facebook ou la transformation de ses utilisateur.rice.s en coopérative. Même si ces options peuvent sembler irréalistes, il faut proposer de grandes idées et des utopies et opposer des alternatives aux grands groupes numériques. L'espace numérique public est actuellement contrôlé par des sociétés privées, qui modifient essentiellement de façon unilatérale les règles en leur faveur et réglementent et contrôlent le public par des systèmes codés et non transparents. Triste perspective d'avenir pour nos démocraties. #

(\*) Journalistes à Netzpolitik.org

1. Ce texte est la traduction, raccourcie, d'un article initialement paru en allemand sur le site d'information Netzpolitik.org: <https://netzpolitik.org/2018/den-datenfischern-die-netze-kappen-ideen-gegen-die-marktmacht-der-plattformen/>

2. Le *cloud computing* est la fourniture de services informatiques (serveurs, stockage, bases de données, gestion réseau, logiciels, outils d'analyse, intelligence artificielle, etc.) directement via Internet.

3. PayPal est un service de paiement en ligne qui permet de payer des achats, de recevoir des paiements, ou d'envoyer et de recevoir de l'argent.

4. Palantir est une société qui fait partie des leaders mondiaux du traitement massif de données. Grâce à des algorithmes, Palantir fait se croiser et analyse des milliers de données différentes.

5. Cambridge Analytica est une société d'analyse de données qui a été utilisée notamment par Donald Trump et les partisans du Brexit pour influencer les résultats électoraux.

6. L'évaluation des risques-clients (*credit scoring* en anglais) désigne aujourd'hui un ensemble d'outils financiers d'aide à la décision utilisés pour évaluer automatiquement (par un algorithme) la solvabilité d'un « tiers » ainsi que le risque de non-remboursement de prêts ou de traites d'assurance, de loyer, etc.

7. Le chiffrement est l'opération qui consiste à transformer une donnée qui peut être lue par n'importe qui en une donnée qui ne peut être lue que par son créateur et son destinataire.

8. *Konzernmacht beschränken*: « Limiter le pouvoir des entreprises ».

## Wallonie

# Réforme des APE : bouleversement dans le non marchand

> Pierre GEORIS (\*)

L'actualité des ASBL se caractérise par une nouvelle réforme du dispositif APE (Aides à la promotion de l'emploi) en Wallonie. Au moment d'écrire les présentes lignes, le texte est en examen au Parlement : on ne peut dès lors pas exclure que des contenus puissent encore changer. Mais les éléments de philosophie et de processus politique ne bougeront plus—c'est sur ceux-ci que nous concentrons l'exposé<sup>1</sup>.

**L**a réforme ne sort pas de nulle part : elle était déjà reprise dans l'accord de législature 2014-2019 de la coalition PS-cdH. La ministre Tillieux (PS) s'y était attelée, en concertation avec les partenaires sociaux et en dialogue avec les différentes fédérations associatives concernées. On approchait du dénouement lorsque la coalition a bougé au détriment du PS et au profit du MR. Malgré le changement, un élément de diagnostic est partagé, ainsi qu'un « cœur de solution », cependant appliqué plus radicalement avec le nouveau ministre, Pierre-Yves Jeholet.

Facteur clé de tensions : le nouveau est pressé et y va « à la hussarde ». Ce type de posture fait fi de la tradition réformatrice dans notre pays, qui passe par des formes de négociations, de compromis, de co-construction avec les parties prenantes. Certes, le processus est souvent lent, mais à l'arrivée il y a suffisamment de consensus pour que les choses puissent se mettre en œuvre dans la sérénité. Cette sérénité est d'autant plus nécessaire que le dispositif APE pèse près d'un milliard d'euros, concerne 60.000 emplois, répartis auprès de 4.000 employeur.euse.s<sup>2</sup>, touchant des publics énormes, eu égard à la grande dispersion des emplois dans tous les secteurs et sous-secteurs des services non marchands sociaux et culturels.

## Deux objectifs qui peinent à se rencontrer

Le point de diagnostic commun entre l'ancienne et le nouveau consiste en ce constat selon lequel un programme initialement conçu pour rencontrer deux objectifs n'en rencontre en définitive qu'un seul, qui a par ailleurs pleine légitimité : on prend

acte du fait sans spécialement le remettre en question. En l'occurrence, la plupart des programmes successifs de résorption du chômage, et ce depuis la fin des années 70, ont voulu tout à la fois offrir une expérience professionnelle à des demandeur.euse.s si possible éloigné.e.s de l'emploi et contribuer à rencontrer des besoins sociaux avérés. Le premier objectif (la mise à l'emploi de personnes qui en sont éloignées) part de l'hypothèse qu'une réelle expérience professionnelle améliorera le positionnement des personnes concernées sur le marché de « l'emploi normal » (ce qui, par ailleurs, est objectivement vrai : il vaut mieux déposer un CV avec du contenu que sans !); il y a donc aussi un filigrane qui est que de la rotation doit pouvoir s'organiser sur les postes subventionnés. Le second objectif (rencontrer des besoins sociaux avérés) nécessite souvent pour les employeur.euse.s de pouvoir compter sur du personnel stable et compétent : à supposer que vous fassiez une télévision locale, l'essentiel du personnel nécessaire doit être qualifié—journaliste, caméraman, technicien.ne du son; les emplois pour des petites mains non qualifiées sont rares.

*In fine*, le constat partagé est : le dispositif APE correspond à l'objectif de soutien aux initiatives de rencontre des besoins sociaux; il rencontre aussi un objectif de mise à l'emploi mais force est de constater que celui-ci ne s'opère pas dans un cadre rotatif pour des peu ou non qualifié.e.s. Autrement formulé : le budget APE vient en renfort d'assez nombreux budgets sectoriels consacrés au social et au culturel, tant dans les matières régionales wallonnes que dans les matières communautaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le dispositif APE concerne pour partie les pouvoirs locaux, pour autre partie les ASBL. L'exposé qui suit s'attachera au volet associatif de la réforme.

1. Le présent article reprend en l'actualisant « Réforme des APE wallons : les méandres d'un processus réformateur » paru dans le mensuel *ASBL Actualités*, n°271, août 2018, édité par SYNECO agence-conseil en économie sociale.

2. Le.la lecteur.rice aura compris que les chiffres sont des arrondis !

## Le cœur de la réforme

La clé du bouleversement annoncé consiste en des transferts budgétaires APE vers les différent.e.s ministres fonctionnel.le.s. Ce point correspond à une demande formulée de longue date par les différentes fédérations associatives dont l'UNIPSO est la porte-parole vis-à-vis des pouvoirs publics wallons<sup>3</sup>. Pas de problème sur la philosophie de base. À la double condition cependant : il ne doit pas y avoir du budget qui se perd en cours de route ; il ne doit pas y avoir de situations qui deviennent inextricables faute d'avoir été identifiées et réfléchies à temps.

L'idée de transférer les budgets vers les ministres fonctionnel.le.s concerne aussi ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles : ainsi est-il clairement question d'organiser un important transfert budgétaire de la Wallonie vers la Fédération. Cela passera par un accord de coopération entre les deux entités. C'est évidemment délicat : à supposer que le budget finalement transféré n'organise pas la neutralité et/ou ne prévoit pas une indexation suffisante, il y a renvoi d'un problème et de sa gestion vers une série de tiers qui ne feront pas systématiquement des bonds de joie. À cette base, on peut rajouter une série de problèmes. À titre exemplatif, en voici deux. Premièrement, comment gère-t-on la situation des associations polyagrées bénéficiant de personnels APE affectés à ces différents agréments ? On suit « l'agrément principal » (ce qui revient à modifier les équilibres actuels de financement des secteurs) ? Ou on splitte le budget APE de l'ASBL entre les secteurs concernés ? Réponse : on est plutôt sur la

formule « un projet = un transfert ». Auquel cas, comment gère-t-on les situations assez fréquentes où une personne, par exemple à l'accueil ou l'administration, occupe en réalité une fonction transversale aux différents secteurs agréés ?

Deuxièmement, quid des APE relevant d'une ASBL ayant son siège ou une unité d'établissement en Région de Bruxelles-Capitale ? Si l'association peut se prévaloir d'une unité d'établissement sur « le territoire de langue française »<sup>4</sup>, elle peut s'autoriser à ne pas angoisser pour les travailleur.euse.s qui y sont attaché.e.s, mais c'est plus incertain pour ceux.celles qui relèvent de l'unité d'établissement en Région bruxelloise : le cadre légal actuel fait que les réductions de cotisations sociales de ces travailleur.euse.s sont pris en charge par... la Région bruxelloise ! Ledit cadre légal disparaissant, qu'est-ce que ça devient ? Une probabilité existe que, pour ces cas spécifiques, la Wallonie se limite à transférer l'équivalent budgétaire actuel de ses points tandis que la Région bruxelloise continue à prendre à sa charge la réduction des cotisations sociales. Pour organiser cela, il faudra que les postes concernés restent rattachés à un dispositif d'aide à l'emploi, même résiduaire<sup>5</sup>.

Le projet de décret prévoit que tout cela soit bouclé pour le 31 décembre 2020/1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Une période transitoire

Pour les associations cependant, l'impact devrait être plus rapide : l'idée est de fixer plus vite l'enveloppe budgétaire précise affectée à chacune d'entre

3. Aussi vis-à-vis des organisations syndicales toutes les fois où il s'agit de traiter des questions transversales à tout le non marchand wallon.

Par exemple les « accords du non marchand », dans leurs volets wallons.

4. Ce qui correspond à la Wallonie à l'exception des neuf communes germanophones.

5. Tant qu'à discuter entre Wallon.ne.s et Bruxellois.es, on pourrait en profiter pour traiter des ACS bruxellois ex-TCT dont les réductions de cotisations sont prises en charge par la Wallonie : ces affaires ne sont pas unilatérales !

## LA CHRONIQUE

Stéphanie BAUDOT



### Vers une fake democracy ?

**M**entez, mentez, il en restera toujours bien quelque chose ! La formule n'est pas neuve. Mais si Voltaire, qui en fut l'inspirateur, y voyait une pratique vertueuse dès lors que le mensonge était utilisé pour faire du bien, aujourd'hui, appliqué comme arme politique majeure en vue d'annihiler purement et simplement l'adversaire, le mensonge n'a plus grand-chose de vertueux. Pire, il devient une des plus grandes menaces pour la démocratie. La version 2.0 du dicton, conduit à un véritable désastre, tant les réseaux sociaux donnent à cette pratique une résonance plus nuisible encore.

Les élections présidentielles au Brésil en ont fait une fois de plus la sinistre démonstration. Des millions d'informations manipulées et de messages mensongers en provenance de sociétés de communication financées notamment par des

multinationales en faveur du candidat d'extrême droite Jair Bolsonaro, président élu, ont inondé la messagerie Whatsapp des Brésilien.ne.s. On a vu de tout circuler : des personnalités politiques de gauche diffusant des messages de soutien à la pédophilie, les candidats à la présidence et à la vice-présidence pour le Parti des Travailleurs (PT) arborant un T-shirt anti-christ (dans une société encore fortement chrétienne). On a vu des photos de biberons avec des tétines en forme de pénis prétendument distribués dans les crèches par le gouvernement précédent. Absurde. Grottesque. Impensable... Et pourtant, ces images ont circulé et en totale impunité. Malgré l'éclatement du scandale en pleine campagne, celle-ci aura suivi son cours jusqu'à l'élection, comme si de rien n'était, transformant l'électorat brésilien en une masse

elles. *In fine*, les transferts budgétaires vers les ministres fonctionnel.le.s ne devraient être que l'addition des budgets particuliers des ASBL relevant de leurs champs de compétence.

En même temps que les budgets seraient fixés pour les associations, elles bénéficieraient d'une totale autonomie de gestion, avec pour effet collatéral une (bienvenue) simplification administrative.

Initialement, les années 2019 et 2020 devaient servir de transition pour implémenter cette partie de la réforme. Mi-juillet cependant, le ministre a annoncé le report de la période transitoire, en même temps que son raccourcissement, car l'objectif de boucler le tout reste toujours fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2021. En l'occurrence, la période transitoire démarrera le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au lieu de la même date en 2019. Sans surprise, c'est sur la formule de calcul des budgets concrets à consacrer à chaque ASBL que se jouent les empoignades. Le gouvernement ne cesse de proclamer sa volonté de neutralité budgétaire. Si, au fil des trois versions successives de l'avant-projet, les variables de la formule de calcul ont bougé et qu'objectivement, la situation s'est améliorée, force est de constater que de sérieuses difficultés subsistent !

La neutralité budgétaire pour les acteurs n'est en effet pas si simple à établir. Pour preuve, voici quelques éléments, sans exhaustivité :

D'abord il faut additionner deux budgets différents : celui des « points » que la Wallonie finance de longue date auquel s'ajoute celui correspondant aux importantes réductions de cotisations sociales auxquelles donnait droit le statut APE. Ce second budget longtemps assumé par le fédéral (d'ailleurs sans

visibilité aucune puisqu'il était dépendant de décisions prises aux niveaux fédérés) a été transféré vers les Régions en même temps que la sixième réforme de l'État ; il a un côté très « volatil » selon l'affectation des points, au jour le jour, à des personnes concrètes qui ont des profils successifs différents.

Ensuite, chaque personne a une carrière qui évolue : la prise en compte des augmentations barémiques liées à l'ancienneté doit être ajoutée à l'indexation. Si, dans les grosses associations, il est imaginable de compter sur une certaine neutralisation de la hausse des coûts par des arrivées de plus jeunes au fur et à mesure de départs de plus anciens (et encore, tant chaque cas est particulier !), un tel raisonnement ne tient absolument pas la route dans les petites !

Enfin, il faut fixer un repère de référence pour l'établissement du budget. Une année ? Alors certain.e.s peuvent se retrouver gravement lésé.e.s tout simplement parce que des travailleur.euse.s ont été malades de longue durée ou qu'un poste a été inoccupé pendant plusieurs mois. Plus l'association est petite, plus catastrophiques peuvent être les effets. Un lissage sur deux ans ou plus ? On atténue le problème sans le supprimer. Les points reçus lors des décisions originelles ? Le choix finalement fait, comment fixe-t-on le coefficient d'indexation qui permet de ramener le montant identifié à ce qu'il devrait être en 2020 en sorte que l'association ne perde rien ?

Signalons enfin que le sort des APE à durée déterminée, qui a pu être incertain à un moment donné, est désormais solidaire de celui des autres<sup>6</sup>. #

(\*) Secrétaire général du MOC

6. La grande majorité des postes APE a fait l'objet d'attribution à durée indéterminée. Mais le Plan Marshall a dégagé les budgets pour de nouveaux postes à durée déterminée. Ainsi, des ASBL ont-elles introduit des demandes et obtenu des nouveaux personnels à durée déterminée, pour soutenir des projets qui, quant à eux, sont à durée indéterminée : plus précisément, avec les APE « Plan Marshall », une conjonction s'est opérée entre les nouveaux projets du gouvernement, par exemple en matière d'intégration de personnes étrangères ou d'origines étrangères et le financement des appels à projets auxquels ont répondu des associations. Cette conjonction s'est perpétuée simplement : par reconduction systématique des postes à durée déterminée à chaque échéance.

*impuissante face à de tels agissements. Et c'est sans doute là un des plus grands drames pour la culture démocratique.*

*Après le scandale du Cambridge Analytica, le cas brésilien va un cran plus loin. Il montre qu'on finit par s'accommoder de cette pratique éhontée et haineuse du mensonge dorénavant admise, voire soutenue par une frange importante de l'opinion publique qui pense que « même si ce qui a été dit et montré n'est pas vrai, cela aurait pu être vrai », ou que ce qui est montré comme des évidences – la défense de la torture par Bolsonaro par exemple – ne constituerait en réalité que des fake news... Cela témoigne d'un basculement qui nous fait admettre en toute conscience que la destruction symbolique de l'opposant à coup de fake news prime sur le débat politique et démocratique. Et que raison et morale n'en constituent plus les balises majeures. Cela démontre aussi que dans cette nouvelle ère de la post-vérité, nous ne cherchons plus ce qui est vrai mais ce qu'on voudrait qui soit*

*vrai. Cette crédulité couplée à l'aspiration d'un futur meilleur conduit à idolâtrer des personnages tels que Bolsonaro et à leur pardonner à peu près tout, leurs propos, des plus abjects aux plus risibles, leur incompétence, leurs mensonges... Reste à comprendre pourquoi c'est cette fiction-là, celle que raconte un homme qui contemple la dictature, adule la torture, rejette l'homosexualité, infériorise les femmes, et dénigre les populations indigènes et noires, qu'une (courte) majorité de Brésiliens veulent voir se réaliser... La société brésilienne qui l'a choisie devra faire son examen de conscience. Mais chez nous, quel sera le récit que nous construirons demain ? Nous laissons-nous aussi manipuler et embrigader dans cette spirale qui tue la démocratie à petit feu ? Nous ne pouvons ignorer ce risque et devons envisager des modes d'action pour l'éviter. Le nier serait donner à d'autres l'occasion de l'exploiter. Et ce jour-là, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas... #*

LA CHRONIQUE



INTERVIEW



**Diane AMEWOUNOU**

Chargée de projets et de plaidoyers pour Solidarité Action Développement durable (SADD)

«Une politique d'apaisement face aux contestations socioéconomiques et politiques», *Rapport des organisations de la société civile et syndicales du Togo*, 2015.

## Togo : les élections inquiètent la société civile

Au Togo, les réformes institutionnelles et constitutionnelles exigées de longue date par la population pour renforcer la démocratie traînent à se mettre en place. Malgré tout, les élections législatives de ce mois de décembre s'appréhendent (encore) dans le calme. De son côté, la société civile poursuit son travail de longue haleine d'enracinement de la démocratie. Rencontre avec Diane Amewounou, de SADD, une association partenaire de l'ONG Solidarité mondiale.

### À la veille des élections locales et législatives, quel est l'état d'esprit des Togolais.es ?

De manière générale, les Togolais.es semblent aborder les élections dans un climat relativement calme, mais avec circonspection voire méfiance. C'est un calme qui doit se comprendre à la lumière des événements qui ont émaillé le cours du second semestre de l'année 2017. En effet, il y a un peu plus d'un an, le 19 août 2017, les Togolais.es se sont fortement mobilisé.e.s en faveur de réformes institutionnelles et constitutionnelles pour plus de démocratie<sup>1</sup>, répondant massivement à l'appel du Parti national panafricain (PNP), une formation politique alors encore peu visible sur la scène de l'opposition politique togolaise. Les manifestations, organisées dans les principales villes du pays, y compris dans les fiefs pro-gouvernementaux, ont alors été violemment réprimées par le pouvoir du président Faure Gnassingbé. Pour empêcher et disperser les rassemblements, la police militaire n'a pas hésité à tabasser les manifestant.e.s et à tirer à balle réelle sur plusieurs d'entre eux, faisant une dizaine de morts, dont deux adolescents. D'autres ont été arrêtés et emprisonnés. Il s'en est alors suivi un large mouvement de protestation populaire.

Un an après les premiers soulèvements, le calme est revenu, grâce notamment à l'intervention des pays voisins chapeauté par la Communauté économique et de Développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Les manifestations ont été interdites pour donner une chance au dialogue et à la mise en route des réformes et du processus électoral. Les To-

golais.es respectent les consignes dans l'expectative d'un changement mais, à la veille des élections, les signes probants d'un changement et d'un renouveau politique ne semblent pas évidents. De nouvelles manifestations sont prévues très prochainement et le ton pourrait changer.

### Vous ne croyez pas à l'alternance politique ?

Pour que l'alternance politique puisse s'envisager, il faut un cadre fiable qui permette l'expression démocratique. Or, la question de l'organisation d'élections libres, transparentes, crédibles et démocratiques se pose toujours au Togo même si, de manière générale, depuis 2010, les élections se sont déroulées sans violence et dans la paix. En dehors des élections de 2005<sup>2</sup> qui ont été émaillées de violences et de fraudes, les observateurs internationaux dont la mission d'observation de l'Union européenne (UE), ont jugé les élections présidentielles de 2010 et 2015 satisfaisantes et paisibles. Cependant, des irrégularités et dysfonctionnements dans le processus électoral ont été soulevés par des organisations syndicales et de la société civile et surtout par les partis de l'opposition qui ont toujours contesté les résultats proclamant Faure Gnassingbé et son parti UNIR vainqueurs des élections. Ces contestations ont été manifestées à plusieurs reprises par des marches de protestation organisées par des partis de l'opposition, notamment le Front républicain pour l'Alternance et le Changement (FRAC) en 2010 et le Combat pour l'Alternance Politique (CAP2015) en 2015. Après les élections législatives de 2007,

1. Il s'agit entre autres de revenir à la Constitution togolaise de 1992 qui limite le mandat présidentiel à deux mandats consécutifs, de mettre en place deux tours de scrutin, et de permettre le vote de la diaspora togolaise.

2. À la mort de son père, Faure Gnassingbé a été porté au pouvoir par l'armée, violant la constitution qui prévoyait que le président de l'Assemblée nationale assure l'intérim en cas de vacance du pouvoir. L'illégitimité de son accession au pouvoir a été décriée par de nombreux défenseurs des Droits de l'Homme et la population lors de manifestations violemment réprimées.



Solidarité Action Développement durable (SADD) de même que la mission d'observation de l'UE ont également dressé un tableau relevant des incohérences dans le processus électoral.

### *À ce stade-ci, relève-t-on des problèmes dans le processus électoral de 2018 ?*

Il semblerait que le bilan du recensement électoral de la population, entamé en octobre dernier, ne soit pas satisfaisant dans la deuxième zone de recensement, au nord du pays. Des agents recenseurs dans certaines localités ont en effet affirmé avoir été obligés, sous la pression des autorités locales, de faire des enrôlements nocturnes de mineur.e.s, de mendiant.e.s, de fous.folles... Par ailleurs, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) censée encadrer les élections n'est pas encore totalement constituée: opposition et pouvoir ne s'accordent pas sur la cooptation des six membres issus de l'opposition extra-parlementaire et des représentant.e.s de la société civile au sein de la CENI.

### *Il y a pourtant un cadre qui balise le chemin des réformes et des élections...*

En effet, face à l'ampleur de la contestation populaire au Togo de l'année dernière, la CEDEAO a désigné en février dernier deux facilitateurs—les présidents du Ghana et de Guinée<sup>3</sup>—«pour aider le gouvernement et les acteurs politiques dans la réalisation des réformes constitutionnelles, dans le respect des délais légaux, des normes et principes de la démocratie et de l'État de droit». Leur intervention a permis une sortie de crise et un retour au dialogue entre les acteurs politiques togolais (pouvoir et opposition) qui se sont engagés conjointement, en juillet dernier, sur l'application d'une feuille de route pour mener les réformes et conduire aux élections.

Mais aujourd'hui, cette feuille de route ne fait plus l'unanimité. Certain.e.s reprochent à la CEDEAO d'avoir davantage fait le jeu du président que cherché à mettre en place un véritable processus qui tienne compte des revendications des Togois.es. Aussi, les principales réformes contenues dans la feuille de route ne sont pas encore remplies. L'opposition qui avait appelé au boycott du recensement électoral—et qui avait été partiellement suivi par la population—demande d'ores et déjà la reprise de tout le processus électoral et risque donc bien de ne pas reconnaître le résultat du scrutin. Le chef de l'opposition Jean-Pierre Fabre s'est récemment exprimé en ces termes: «Si la CEDEAO veut nous amener à régler la crise par des élections, elle doit tout mettre en œuvre pour que ces élections soient non contestables».

3. Nanna Dankwa Akufo-Addo et Alpha Condé

## **SADD, partenaire de Solidarité mondiale**

*Solidarité et Action pour le Développement durable* (SADD) est une association togolaise qui a été créée en 2001 par d'anciens responsables de la JOC nationale et internationale. Elle inscrit son action dans la défense et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels de plusieurs catégories de travailleur.euse.s (travailleur.euse.s de la mine, de l'enseignement, de la zone franche, des artisan.e.s, des apprenti.e.s). Soutenue par *WSM-Solidarité mondiale*, SADD mène des actions de plaidoyer pour une meilleure sécurité sociale. Depuis 2005, elle a également développé des actions en faveur des droits civiques et politiques des Togois.es.



### *Ces revendications ne datent pourtant pas d'hier...*

En effet, ces réformes ont été préconisées par l'Accord politique global, un dialogue politique tripartite créé en 2006, au lendemain des événements tragiques de 2005, grâce aux actions de la société civile. Il avait abouti à 125 engagements. Au rang de ces engagements pris par le gouvernement, la mise en œuvre des réformes, notamment la limitation du mandat présidentiel à cinq ans renouvelable une fois, le mode de scrutin à deux tours, la recomposition de la Cour constitutionnelle, etc. Les recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR) ont également repris la nécessité de faire les réformes en proposant le retour à la formule de la Constitution originelle de 1992 à savoir un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois. Ces recommandations n'ont jamais été mises en œuvre.

La question de la limitation du mandat présidentiel soulève aussi le problème de la rétroactivité ou non de la loi. Pour le parti au pouvoir, une modification de la Constitution ne peut avoir d'effet rétroactif, en conséquence Faure Gnassingbé aurait la possibilité de briguer deux nouveaux mandats aux élections de 2020 et 2025.

### *Une manière de s'éterniser au pouvoir...*

Le principe de limitation des mandats inscrit dans la Constitution de 1992 a été supprimé en 2002 par les parlementaires. En 2014, les députés RPT/UNIR ont purement et simplement rejeté le projet de loi portant modification de certains articles de la Constitu-

tion concernant la limitation du mandat à deux, le mode de scrutin à deux tours et la recomposition de la Cour constitutionnelle. La volonté du pouvoir de mener ces réformes ne semble donc effectivement pas évidente...

### **Quel rôle la société civile peut-elle jouer dans ce contexte politique ?**

La société civile n'est pas inactive au Togo. Au contraire, elle se mobilise et se structure autour de divers mouvements et associations pour soutenir le développement démocratique et la mise en place de l'État de droit au Togo. Depuis une dizaine d'année, plusieurs associations dont SADD, ont ainsi permis la mise en place d'un dialogue avec les autorités. Celui-ci a abouti à l'amorce d'un processus pour la création de la CVJR dont la mission est de lutter contre l'impunité dans les cas de violation contre des défenseurs des Droits de l'Homme, notamment celles perpétrées lors des élections présidentielles de 2005. La peine de mort a été abolie aussi grâce à leurs actions.

Plus récemment, suite aux soulèvements populaires de l'année dernière, cinq organisations membres du groupe des six Organisations de la Société civile (GOSC)<sup>4</sup> pour la paix civile et sociale au Togo ont activement contribué à la sortie de crise politique en organisant des conférences et en publiant une déclaration invitant les acteurs politiques à prendre de la hauteur et à œuvrer dans l'intérêt général du peuple togolais pour une paix civile et sociale tout en rappelant les enjeux majeurs de la crise politique du pays que sont la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles. Elles ont interpellé les acteurs politiques de tout bord à entendre l'appel d'un peuple en détresse, meurtri par vingt-sept ans de crise sociopolitique sans fin, et à aller immédiatement au dialogue.

### **Et du côté de SADD spécifiquement ?**

Nous avons inclus dans notre programme d'action un volet consacré à la défense des droits civils et politiques des Togolais.es. Dans ce cadre, nous réalisons des plaidoyers en faveur d'une meilleure gouvernance et de la paix au Togo. Nous assurons également le suivi des élections, en développant le contrôle citoyen de l'action publique. Par ailleurs, les actions du « groupe des GOSC » dont SADD assure le leadership, ne cessent de contribuer à l'enracinement de l'État de droit au Togo à travers la publication de communiqués de presse, des conférences médiatisées, des rencontres, des plaidoyers, des échanges et dialogues avec les autorités<sup>5</sup> mais aussi et surtout par la publication de rapports périodiques sur la situation sociopolitique, économique, des Droits de l'Homme et des droits économiques,

sociaux et culturels, conformément aux pactes et instruments juridiques internationaux auxquels le Togo a souscrit.

Dans ses démarches pédagogique et militante, SADD a également réussi à créer en 2005 un vaste mouvement citoyen et un espace national de réflexion, d'analyse et d'actions communes non violentes dénommé « Forum Solidarités Sociales des Travailleurs du Togo (FSSTT) ». L'objectif est de contribuer à créer les conditions des changements sociaux, économiques et démocratiques qui répondraient de façon plus concrète aux besoins et aux légitimes aspirations des travailleur.euse.s et des citoyen.ne.s togolais.es. En focalisant toujours leur attention sur les crises sociopolitiques récurrentes au Togo, les acteurs du FSSTT n'ont jamais manqué d'interpeller les pouvoirs publics sur les enjeux d'une gouvernance sociale, économique et démo-

“ *Nous avons acquis entre autres des améliorations du droit à la liberté d'expression et l'abolition de la peine de mort.* ”

cratique transparente à travers la publication de déclarations du forum.

### **Après 15 ans de lutte, quel bilan tirez-vous de votre travail ?**

En matière de droits civiques et politiques, il y a des avancées significatives. Mais de mauvaises pratiques persistent encore. Grâce à nos plaidoyers au niveau national, régional et international, le gouvernement togolais est interpellé sur la situation des Droits de l'Homme et reçoit des recommandations. Certaines de ces recommandations sont en cours de mise en œuvre. Nous avons acquis des améliorations du droit à la liberté d'expression, l'abolition de la peine de mort, l'adoption du code pénal avec l'imprescriptibilité du crime de torture, etc. Nous avons aussi réussi au bout de ces années à impulser le dialogue social au niveau national et des entreprises, à organiser les travailleur.euse.s en syndicats, organiser les acteurs du secteur informel pour leur assurance maladie, développer des synergies et partenariats avec les départements techniques gouvernementaux avec lesquels nous menons des actions de plaidoyer, créer un espace d'échanges et de réflexions entre les organisations de la société civile et les gouvernant.e.s. Il reste encore du travail mais nous sommes en chemin... #

**Propos recueillis par Stéphanie BAUDOT**



<https://www.solmond.be>

4. ACAT – TOGO, ATDPDH, GRAD, SADD et SYNPHOT.

5. Parlement, porte-parole du gouvernement, commission des Droits de l'Homme du Parlement, partis de l'opposition...



## AU FIL DES PAGES

Le reproche est régulièrement avancé par les partisan.e.s d'une immigration très contrôlée: «la gauche ne cesse de s'indigner mais ne propose aucune solution crédible». Autrement dit, il n'y aurait pas d'alternative à la politique



«ferme mais humaine» tant vantée par le duo Michel-Francken. Pourtant, des solutions, il en existe. Dans leur livre *Au-delà des frontières*, François Gemenne et Pierre Verbeeren, respectivement chercheur à l'Université de Liège et directeur de Médecins du Monde, avancent dix pistes concrètes qui permettent d'envisager autrement les flux migratoires. Des propositions réalistes, dont certaines sont immédiatement applicables à l'échelle de notre pays. Parmi celles-ci, la création d'une voie sûre et légale par tirage au sort, y compris pour les migrant.e.s économiques, qui donnerait une véritable chance à tout.e candidat.e. Privilégier un moyen d'accès légal et sûr au territoire est en effet un moyen de détourner les migrant.e.s des réseaux de passeurs. Autre piste: les ambassades seraient autorisées à délivrer le statut de réfugié.e, ce

qui leur permettrait d'éviter la périlleuse traversée de la Méditerranée. Par ailleurs, les auteurs prônent la mise sur pied d'une agence européenne de l'asile. Celle-ci centraliserait les demandes et générerait la répartition des réfugié.e.s.

Un livre indispensable pour inspirer les décideur.euse.s et leur rappeler qu'au-delà des peurs, il existe bel et bien une alternative au manque d'humanité qui guide aujourd'hui la majorité des politiques migratoires des pays européens! #

François GEMENNE et Pierre VERBEEREN, *Au-delà des frontières. Pour une justice migratoire*, Bruxelles, Liberté j'écris ton nom, 2018, 124 pages.

## NOUS VOUS EN PARLIONS...

Deux ans. C'est le temps qu'auront mis les partenaires sociaux de l'école pour faire naître en mars 2017 le Pacte pour un enseignement d'excellence. On aurait pu penser que le plus dur—mettre tout le monde d'accord sur la manière de réformer notre système éducatif—était derrière eux... mais c'est la mise en œuvre qui coince.

En novembre de l'an dernier, Frédéric Ligoit présentait les enjeux du Pacte dans les pages de *Démocratie*. Il y abordait notamment la réforme du modèle de gouvernance du système éducatif. Celle-ci passera par la fixation d'objectifs généraux, définis par le gouvernement de la FWB puis par des contrats d'objectifs entre établissements, PO et pouvoir régulateur. Un monitoring du dispositif est prévu au cours de sa mise en œuvre. La double casquette de la ministre—pouvoir régulateur et PO du réseau des écoles de la FWB—pourrait alors être source de conflits d'intérêts, imposant du coup la scission des rôles. C'est là qu'aujourd'hui le bât blesse, du moins pour le MR qui estime que la taille de la nouvelle structure proposée par le projet est démesurée et refuse dès lors d'avaliser le décret relatif à ce dossier. Or pour que ce dernier soit voté, le MR est indispensable pour atteindre la majorité des 2/3 au Parlement. Le pacte est donc bloqué sur cet aspect-là. En bloquant sur ce point, c'est tout le volet «réforme de la gouvernance scolaire» qui est mis en péril. Le risque que le MR joue la montre, postposant sa mise en œuvre à la prochaine législature, est de plus en plus présent... Or, si on en arrive là, ce sont d'autres mesures du Pacte qui risquent d'être menacées, comme celle de la mise en œuvre du tronc commun. #

### Comité de rédaction

• C. DALOZE • V. DELVAUX • P. FELTESSE • P. GEORIS • C. KUNSCH  
• P. LEDECO • F. LIGOT • A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA  
• P. PALSTERMAN • C. POLAIN • N. REGUERAS • F. REMAN  
• M. RUOL • A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Stéphanie BAUDOT

Photo Une © Matt Madd

Site : [www.revue-democratie.be](http://www.revue-democratie.be)

E-mail : [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 – 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via [lysiane.mettens@ciep.be](mailto:lysiane.mettens@ciep.be)).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention «DÉMOCRATIE».

## GAVROCHE@MOC.BE

*Au moment d'écrire ce billet, le sort du gouvernement fédéral ne tient plus qu'à un fil. Au moment où vous me lirez, il sera tombé. Ou pas. Peut-être parce qu'un ultime compromis dont la Belgique a le secret sauvera l'attelage MR/N-VA de ce nouvel épisode tragi-comique autour du Pacte de l'ONU sur les migrations. Quoi qu'il en soit, il est grand temps que ce cirque se termine. Rappelez-vous, avant d'endosser l'épithète de «suédois», le premier surnom du gouvernement Michel avait été «kamikaze». Personne ne le voyait tenir aussi longtemps. Tous les analystes l'imaginaient directement dans le mur. Dans le mur, c'est bien là qu'il nous a menés. Mais il a pris son temps. Quatre ans et demi. Autant d'années durant lesquelles les appels à l'urgence sociale des syndicats n'auront pas été entendus. Malgré des centaines de milliers de travailleurs dans les rues. Autant d'années durant lesquelles les appels à l'urgence climatique auront été balayés par le cynisme de nos décideurs. Malgré 75.000 personnes gonflées à l'espoir d'un changement. Autant d'années durant lesquelles la seule inhumanité aura guidé la politique d'asile de notre pays. Malgré des milliers de citoyens-hébergeurs mobilisés par un merveilleux devoir de solidarité et d'accueil. Il est grand temps que ce cirque se termine. Car l'incompréhension est à son comble. La colère gronde. Le rejet des citoyens est grandissant. En cette fin d'année, les gilets sont jaunes, verts, rouges ou fuchsia. Avec un point commun : un désir d'autre chose. #*